



Vol à l'étalage et surement des précédants sur vidéo

Par **aieaieaie**, le **03/05/2009** à **15:10**

Bonjour,

je viens de me faire attrapper pour vol à l'étalage dans une grande surface.

le montant était de 64 euros. j'ai avoué, payé, et signé la feuille.

pourtant, une fille qui me ressemble de manière très surprenante (presque meme taille, coupe de cheveux quasi identique, allure équivalente) a déjà volé plusieurs fois dans ce magasin sans me faire avoir, et c'est elle qui m'a dit comment procéder, une fois où je l'ai rencontré. il se peut donc qu'elle soit sur vidéo de surveillance de ce magasin. je me pose donc plusieurs questions:

- si ils pensent que j'ai commi plusieurs vols précédemments, peuvent-ils me les mettre sur le dos? juste par pseudo identification sur caméra de surveillance? alors qu'en réalité, je ne suis pas cette fille. et si oui, qu'est-ce que je peux encourir?

- vais-je recevoir une lettre à mon domicile pour mon délit?

- comment prouver que je ne suis pas cette fille kleptomane?

.... je flipp :s

merci de vos futures réponses qui me seront très bénéfique !!!

Par **frog**, le **03/05/2009** à **23:15**

Salut,

Pour faire simple : La première fois, on ferme généralement les yeux, les fois d'après, c'est le tribunal.

Si ta supposée copine ne s'est pas fait pincer en sortant du magasin, les chances qu'on te colle ca sur le dos sont également nulles.

Par **aieaieaie**, le **04/05/2009** à **19:19**

je sais pas, j'ai juste peur qu'ils fassent un lien vu que j'ai procédé comme elle :s
merci pour ta réponse, mais je n'ai pa l'impression que ca soit vraiment sur ce que tu dis ...